

Tri et collecte des déchets à ORON



Où déposer mes déchets

Oron, septembre 2018

Au magasin	Au compost	Au Molok	A la déchèterie
Bouteilles en PET ou en PE Emballages divers Appareils électriques/électroniques Pneus et accessoires de véhicules	Déchets compostables (Voir ci-dessous) si vous avez un compost dans votre jardin	Ordures ménagères et objets incinérables (sauf objets encombrants) Le volume des sacs est limité à 60 l.	Autres déchets (voir détail au verso) sauf véhicules, pneus, matériaux explosifs ou radioactifs, déchets animaux.

Où ne pas déposer mes déchets ?

Dans les WC, où ils peuvent boucher les conduites et bloquer les pompes.	Dans votre fourneau ou votre cheminée de salon ou dans un feu extérieur, ils pollueraient l'air que vous respirez.
En dehors des Molok et des déchèteries, sous peine d'une forte amende.	Sur le territoire d'une autre commune.











Quand déposer mes déchets ?












Dans les 55 Molok répartis sur le territoire de la commune d'Oron et dans les Ecopress (déchèteries)	A la déchèterie d'Oron-la-Ville P = particuliers E = Entreprises	A la déchèterie de Palézieux P = particuliers E = Entreprises
24h s/24 7jours s/7	P : Lundi après-midi de 15 h. à 18 h. E : Lundi après-midi de 13 h. à 15 h.	E : Lundi après-midi de 13 h. à 15 h.
! Respectez le sommeil des voisins	P : Mercredi après-midi de 13h30 à 18 h. (de novembre à mars) P : Mercredi après-midi de 13h30 à 19 h. (d'avril à octobre)	P : Mercredi après-midi de 14h30 à 19h15
	P : Samedi matin de 8 h. à 12 h.	P : Samedi matin de 8 h. à 11h45

A déposer dans un Molok

A déposer dans une déchèterie

Non repris

	<p align="center"><u>Déchets incinérables</u></p> <p>Tout ce qui ne peut pas être trié ou recyclé. Ces déchets seront incinérés, la chaleur produite sera valorisée en chauffage ou en électricité. Les déchets incinérables doivent être acheminés dans les Molok où ils seront pesés et le montant débité de votre compte préalablement alimenté. Les déchets en matière plastiques de petit volume ou souillés font partie de cette catégorie.</p>		<p align="center"><u>Objets encombrants</u></p> <p>Objets incinérables dont le volume est tel qu'ils ne peuvent pas entrer dans un sac de 60 litres.</p> <p>Meubles, matelas, tapis, moquettes, etc.</p> <p>Les meubles ou caisses doivent être démontés avant d'être jetés dans la benne.</p>
	<p align="center"><u>Bois</u></p> <p>Bois naturels, traités ou peints, planches, poutres, palettes, etc.</p> <p>Ces objets sont mélangés aux déchets encombrants.</p>		<p align="center"><u>Papier et carton</u></p> <p>Uniquement les papiers et cartons non souillés. Il est impératif qu'ils soient recyclés sans déchets "parasites", tels que plastique, sagex, trombones, etc.</p> <p>Les cartons doivent être démontés avant d'être jetés dans la benne. Les sacs contenant du papier doivent être vidés.</p>
	<p align="center"><u>Déchets compostables</u></p> <p>Gazons, mauvaise herbe, feuilles, déchets végétaux, fruits, légumes, fleurs et plantes, terre usagée, cendres de feu de bois. Les aliments cuits ainsi que les litières pour animaux doivent être jetés avec les ordures ménagères.</p>		<p align="center"><u>Branches</u></p> <p>Un parc à branches est à votre disposition pour l'évacuation des branches provenant de la taille de haies et d'arbustes. Les entreprises mandatées par les particuliers sont chargées d'évacuer les branches par leur propre filière.</p>
	<p align="center"><u>Matériaux inertes</u></p> <p>Sont acceptés : porcelaine, terre, terre cuite, assiettes, plâtre, carrelages, etc. Les objets contenant de l'amiante doivent préalablement être emballés dans du plastique transparent.</p>		<p align="center"><u>Fer blanc et aluminium</u></p> <p>Le matériel doit être propre, écrasé et sans étiquettes.</p>
	<p align="center"><u>Métaux</u></p> <p>Objets en métal, bicyclettes, barres de fer, laiton, acier chromé, chaînes, fourneaux en fonte, casseroles, etc.</p>		<p align="center"><u>Appareils ménagers</u></p> <p>Frigos, machines à laver, etc.</p> <p>Il existe également une benne pour les petits appareils</p>

	<p align="center"><u>Plastiques</u></p> <p>Les plastiques souillés ou de petit format doivent être déposés dans les Molok ou les Ecopress où ils seront pesés et le montant débité de votre compte préalablement alimenté.</p> <p>Certaines bouteilles sont reprises par les commerces.</p>		<p align="center"><u>PET</u></p> <p>Il est recommandé de retourner les emballages PET auprès des commerces. Cependant ils sont également repris aux déchèteries.</p> <p>Les bouteilles doivent être écrasées afin de réduire le volume.</p>
	<p align="center"><u>Verre</u></p> <p>Bouteilles en verre et bocaux.</p> <p>Une benne est disponible pour les autres déchets en verre (vitres, miroirs, divers objets).</p>		<p align="center"><u>Capsules Nespresso</u></p> <p>Un container est disponible pour les capsules en aluminium Nespresso.</p> <p>Les autres capsules doivent être jetées avec les ordures ménagères.</p>
	<p align="center"><u>Textiles et chaussures</u></p> <p>Des containers d'une œuvre caritative sont disponibles aux déchèteries. Chaussures et vêtements ne sont pas admis dans les objets encombrants.</p>		<p align="center"><u>Matériel informatique</u></p> <p>Un box est à disposition pour le matériel informatique et l'électronique de bureau.</p>
	<p align="center"><u>Huile végétale</u></p> <p>Les huiles végétales (cuisine) doivent être vidées dans le conteneur réservé à cet effet. Elles ne doivent pas être mélangées avec les huiles minérales (moteur).</p>		<p align="center"><u>Huile minérale</u></p> <p>Les huiles de moteur ou de lubrification doivent être vidées dans le conteneur réservé à cet effet. A ne pas mélanger avec les huiles végétales (cuisine).</p>
	<p align="center"><u>Piles et batteries</u></p> <p>Sont récupérées dans les déchèteries ou les commerces et garages (batteries de voitures). Ces objets contenant des matières dangereuses pour l'environnement ne doivent pas être jetés à la poubelle.</p>		<p align="center"><u>Autres déchets spéciaux</u></p> <p>Néons, ampoules économiques, solvants, peintures, aérosols des privés uniquement sont repris aux déchèteries. Les médicaments, périmés ou non sont repris, mais doivent être remis prioritairement dans les pharmacies.</p>
	<p align="center"><u>Pneus, véhicules et accessoires</u></p> <p>Les pneus, véhicules à moteur et accessoires sont repris par les garagistes contre paiement. Ils ne sont pas repris dans les déchèteries.</p>		<p align="center"><u>Munitions, explosifs, matière radioactive</u></p> <p>Ne sont pas repris dans les déchèteries</p>